

Image not found or type unknown



Refus de succession et saisie des biens

Par **bels**, le **20/08/2009** à **17:57**

Bonjour,
Je pose la question pour ma mère, agée, dont le mari d'un remariage est décédé. Il n'a qu'une fille d'un premier mariage. ma mère était mariée sous contrat, craignant des éventuelles dettes de son défunt, et aussi des attaques de la belle fille, elle a sous conseil du notaire, refusé la succession qui ne concerne que les meubles et bibelots achetés par le défunt avant mariage.
Le notaire lui a dit que les domaines viendraient saisir chez elle.
Questions:
- quand les domaines vont-ils venir sachant qu'elle va déménager pour un logement plus petit? vont-ils tout saisir? comment prouver que cela a été acheté avant ou après mariage?
- on m'a dit qu'en l'absence des gens, les domaines se font ouvrir et vous envoient la facture du serrurier....
Merci d'avance pour vos témoignages